

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT VINCENT**

**Séance du 14 mars 2024
Délibération n°2024-07**

L'an deux mille vingt quatre, le 14 mars, à la salle du Conseil, à 20h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

| | |
|-----------------------|----|
| Nombre de conseillers | |
| En exercice | 15 |
| Présents | 14 |
| Votants | 15 |

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Marie-Claude BIGOT, Philippe DELAIGUE, Amélie ENJOLRAS, Marc GAYT, Gilles KACZMAREK, Sylvie JOUVE, Monique LAGER, Louis POMMIER, Josette POTUS, Jean Christophe PRORIOL, Bernard SOUTON et Gilles TRONCHON.

Absents : Elodie DELABRE

Procurations : Elodie DELABRE a donné procuration à Josette POTUS

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 7 mars 2024.

Objet : Vente de l'école de Cheyrac.

La commune possède de nombreux bâtiments dont elle supporte les coûts en termes de taxe foncière, d'assurance, de frais d'eau, d'assainissement et d'électricité.

Les locaux de l'ancienne école de Cheyrac nécessiteraient un investissement important pour être reloués.

Le Conseil municipal décide, avec 12 votes « Pour », 2 « Abstentions » de M. Pommier et M. Aguilhon et 1 vote « Contre » de M. Gayt, qu'il est plus judicieux de vendre ce bâtiment à des acheteurs qui proposeraient un projet de vie ou pourquoi pas une interaction forte avec la population.



Le Maire,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le 03 AVR. 2024 et publication le 03 AVR. 2024